Bref le magazine du court métrage

Bulletin d'abonnement par prélèvement (France uniquement)

à remplir et à retourner à : **L'Agence du court métrage**
2 rue de Tocqueville 75017 Paris

accompagné de votre relevé d'identité bancaire.

Société .....

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Prénom ..... Nom .....

Adresse .....

.....

Téléphone ..... Fax .....

Portable ..... e.mail .....

Site web .....

Profession .....

☐ *merci de me tenir informé(e) par e.mail des soirées organisées par* **Bref** *à Paris.*

► Je m'abonne par prélèvement automatique

- prélèvement automatique de **6,60 €** (au lieu de **7 €**) à chaque parution
  (merci de remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous)
- votre abonnement débutera dès le prochain numéro de **Bref**.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

N° national d'émetteur : **480491**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement présentés par l'Agence du court métrage. Je vous demande de faire apparaître mes prélèvements sur mes extraits de compte habituels. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je m'adresserai directement à l'Agence du court métrage pour tout ce qui concerne le fonctionnement de mon abonnement.

ORGANISME CRÉANCIER :
L'Agence du court métrage
2 rue de Tocqueville
75017 PARIS

1 ► Titulaire du compte :

Nom _____ Prénom _____

N° |_|_|_| Rue _____

Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

2 ► Compte à débiter :

|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|

Établis. Guichet N° de compte Clé

3 ► Établissement teneur du compte :

Établissement _____ N° |_|_|_| Rue _____

Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

4 ► Date et signature obligatoires :

IMPORTANT **N'oubliez pas de joindre à cette autorisation un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postale (RIP).** **IMPORTANT**

L'offre d'abonnement par prélèvement est réservé aux abonnés en France. Les informations contenues dans la demande ne seront utilisées que pour le traitement de votre abonnement à **Bref**. *Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi n°78-71 du 06/01/78), le déclarant peut accéder aux renseignements le concernant et exercer un droit de modification.*